
VOLLEYBALL SCOLAIRE

Règlements spécifiques 2023-2024

1. IDENTIFICATION DES CATÉGORIES

1.1 CATÉGORIES ET ÂGES

1.1.2 La catégorie benjamine: 1er octobre 2009 au 30 septembre 2011

1.1.2 La catégorie cadette: 1er octobre 2007 au 30 septembre 2009

1.1.3 La catégorie juvénile: 1er juillet 2005 au 30 septembre 2007

1.2 Pour vérifier l'admissibilité des joueurs, chaque équipe devra se présenter à la table d'accréditation à **chacun** des tournois. L'accréditation d'une équipe se fera avant son premier match en présentant un document physique prouvant son identité. Le contrôle des joueurs se fera à partir de l'alignement sur S1. Un joueur ne figurant pas sur cette liste ne sera pas admissible. Un joueur n'ayant pas de preuve d'identité ne sera pas admissible à jouer et ne pourra prendre part au tournoi, ou au championnat régional.

1.3 Tout élève surclassé à son deuxième tournoi perd son admissibilité pour la catégorie inférieure pour la saison en cours incluant les championnats régionaux et provinciaux. Avant le début de la saison, il devra y avoir une demande de dérogation de remplie et acceptée pour pouvoir utiliser des joueurs dans deux équipes de catégorie différente. Avec cette demande de dérogation, le joueur peut revenir jouer dans la catégorie la plus basse au championnat régional.

2. ÉLIGIBILITÉ DES ÉQUIPES

2.1 Pour la **catégorie benjamine**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie benjamine seulement.

2.2 Pour la **catégorie cadette**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie cadette ou benjamine surclassée.

2.3 Pour la **catégorie juvénile**, les équipes scolaires de la région doivent être composées d'élèves de catégorie juvénile ou cadette surclassée.

2.4 Les regroupements d'écoles sont permis en autant qu'ils respectent le règlement 3.2 du RSEQ et ont été acceptés par la commission sectorielle secondaire du mois de septembre.

3. COMPOSITION D'UNE ÉQUIPE

- 3.1 En cadet et en juvénile, une équipe comprendra un maximum de 14 joueurs (D3) ou 15 joueurs (D4) et un minimum de sept (7) joueurs. Si le minimum n'est pas respecté, l'équipe fautive perd automatiquement un point d'éthique, mais la partie est toutefois jouée si l'équipe peut présenter 6 joueurs. À moins de 6 joueurs, l'équipe en faute perd automatiquement par défaut **mais la partie doit être jouée**. * Les joueurs blessés qui sont présents à la partie, et présent sur le banc compte dans le nombre de joueurs requis. Les joueurs blessés doivent être absolument inscrit sur la feuille de partie et un (B) à côté de leur nom doit être écrit pour signifier qu'ils sont blessés.

MODIFICATIONS 2023

En benjamin, une équipe comprendra un maximum de 14 joueurs (D3) ou 15 joueurs (D4) et un minimum de 8 joueurs **aptes à jouer**. En raison de la règle de jeu équitable, à moins de 8 joueurs, l'équipe en faute perd automatiquement par défaut sans que la partie ne soit jouée. * Les joueurs blessés qui sont présents à la partie, et présent sur le banc **ne compte pas** dans le nombre de joueurs requis.

- 3.2 L'entraîneur devra, avant l'heure prévue à l'horaire officiel pour chaque partie, faire connaître à la table du marqueur les 15 joueurs pour la partie.
- 3.3 L'inscription des athlètes doit être complétée SUR S1 48 heures avant la première rencontre de la ligue.
- 3.4 **Le numéro de chandail devra être inscrit sur S1.**
- 3.5 Aucun athlète ne pourra être ajouté après le dernier match de l'équipe en saison régulière.

3.6 Feuille d'Alignement

3.6.1 Le responsable de plateau fournira à chaque équipe la liste officielle de S1 fournie par le RSEQ et ce à chaque tournoi.

3.6.2 Les entraîneurs de chaque équipe doivent rayer les joueurs absents, cette liste devra être déposée à la table des marqueurs à chaque match.

3.6.3 L'école qui reçoit devra retourner au RSEQ les listes d'admissibilité avec les feuilles de match.

3.6.4. Tout joueur ne figurant pas sur la liste d'Admissibilité de S1 est déclaré inadmissible, à moins d'un avis du commissaire.

3.6.5 Pour les élève-athlètes surclassé pour un match, ils n'ont pas à être changés d'équipe sur S1, le responsable des sports doit faire parvenir le nom par courriel et le numéro de match au commissaire de la ligue. Celui-ci fera le suivi avec l'école receveuse.

4. FONCTIONNEMENT DE LA LIGUE

- 4.1 La ligue opérera sous forme de tournoi. Chaque équipe d'une même catégorie/sexe aura joué le même nombre de parties à la fin de la saison.
- 4.2 Lors d'un tournoi, les équipes benjamines, cadettes et juvéniles évolueront entre celles de leur catégorie.
- 4.3 Les équipes évolueront dans deux divisions :

4.3.1 Critère de sélection division 3:

- Les équipes devront faire le choix en début d'année pour s'inscrire soit en division 3 ou 4.
- Un maximum de 12 équipes sera accepté pour la ligue division 3 et les nombres pairs seront privilégiés.
- Si plus de douze équipes ou nombre impair : Le premier tournoi servira de qualification pour confirmer les divisions 3 et 4 en benjamin, cadet et juvénile.
- Les équipes seront semées par le RSEQ selon la procédure déjà établie.
- Priorité aux équipes qui jouent dans leur catégorie (Double calendrier seront acceptés seulement s'il reste de la place.)
- Si un minimum de 4 équipes dans la division 4 n'est pas atteint, des équipes inscrites dans la division 3 seront transférées dans la division 4.

4.3.2 Fonctionnement de la saison division 3

- Premier tournoi : un semage équilibré sera fait selon la procédure déjà établie chaque équipe accumulera le même nombre de points dans les pools.
- Deuxième tournoi : les équipes seront semées selon leur classement du premier tournoi et les points seront bonifiés pour les équipes du pool A et le principe de motion-démotion s'appliquera alors pour le reste de la saison.
- Les huit meilleures équipes au classement général auront accès au championnat régional.
- Quand il y aura des pools de 4, automatiquement les parties seront des 2 de 3 obligatoire.

4.3.3 Critère de sélection division 4:

- Les équipes devront faire le choix en début d'année pour s'inscrire soit en division 3 ou 4.
- Aucun nombre maximal d'équipe, les équipes jouant un double calendrier ont accès sans restriction à cette division.
- Au besoin, le premier tournoi sert de qualification pour confirmer les divisions 3 et 4 en benjamin, cadet et juvénile.

4.3.4 Fonctionnement de la saison division 4

- Premier tournoi : un semage équilibré sera fait selon la procédure déjà établie chaque équipe accumulera le même nombre de points dans les différents pools.
- Deuxième tournoi : les équipes seront semées selon leur classement du premier tournoi et les points seront bonifiés pour les équipes du pool A et le principe de motion-démotion s'appliquera alors pour le reste de la saison.
- Les huit meilleures équipes au classement général auront accès au championnat régional.
- Quand il y aura des pools de 4, automatiquement les parties seront des 2 de 3 obligatoire.

5. DURÉE DES PARTIES

5.1 Équipes féminines et masculines:

Les rencontres disputées en benjamin, cadet et juvénile durant la saison seront des **2 sets de vingt-cinq (25) points** selon la formule de pointage continu. Il doit y avoir une différence de 2 points pour remporter le set et ce, sans plafond.

6. SYSTÈME DE COMPILATION

Voici les points reliés à la performance sportive et au code d'éthique. Les deux s'additionnent et comptent pour établir le classement général. **Le système sera appliqué à partir du deuxième tournoi.**

PTS RELIÉS POUR LA PERFORMANCE	PTS RELIÉS AU CODE D'ÉTHIQUE
6 PTS = Victoire – Pool A 3 PTS = Victoire – Pool B	2 PTS = 0 avertissement 0 carte jaune
4 PTS= Un set de chaque côté – Pool A 2 PTS = Un set de chaque côté – Pool B	1 PT = 1 avertissement non administratif 1 carte jaune Moins de 8 joueurs
2 PTS = Défaite sans gain de set – Pool A 1 PTS = Défaite sans gain de set – Pool B	0 PT = * 2 cartes jaunes * Carte rouge – Expulsion * Forfait
0 PT = Forfait	

7 CLASSEMENT

Le classement des équipes d'une catégorie se fera de la façon suivante:

- 7.1 On tiendra compte du plus haut résultat au niveau du pointage combiné (points « performance » et points « éthique »).
- 7.2 S'il y a égalité au classement, on tiendra compte du coefficient (points pour divisés par points contre) entre les deux équipes.
- 7.3 Si l'égalité persiste, on tiendra compte du coefficient des parties jouées entre les équipes concernées.
- 7.4 On tiendra compte du pourcentage (%) des victoires et des défaites pour tout le calendrier.
- 7.5 Si l'égalité persiste entre les équipes, le coefficient (points-pour divisés par points-contre) sera calculé pour toutes les parties du calendrier régulier.

8. BALLONS ET FILETS

8.1 Le ballon officiel employé lors de la ligue est le : **BADEN SE-15-0 ou SE-15-OCQ**

8.2 Le filet recommandé par le RSEQ pour la ligue est le : **Tachikara GTO**

8.3 La hauteur des filets pour les différentes catégories/sexe est :

Benjamin féminin :	2m 15	Benjamin masculin :	2m 24
Cadet féminin :	2m 24	Cadet masculin :	2m 35
Juvenile féminin :	2m 24	Juvenile masculin :	2m 43

9. COSTUMES

9.1 Un t-shirt et un pantalon court uniformes sont un costume approprié.

9.2 Sur le maillot, le numéro du joueur doit être de 3 à 6 pouces sur la poitrine et de 6 pouces dans le dos. Ces numéros doivent être d'une couleur contrastante à celle du maillot et être identiques à l'avant et à l'arrière. Les numéros permis sont de 1 à 99.

9.3 Le port de la casquette et de foulard est strictement défendu.

9.4 Le port de bijoux est interdit et les « piercings » doivent être recouverts.

9.5 Les élèves-athlètes ne doivent en aucun moment se retrouver en sous-vêtement dans les gymnases.

9.6 Nous suggérons **FORTEMENT** aux équipes féminines, le port d'un cuissard d'une longueur d'au moins 4 pouces à partir de la fourche.

10. RÈGLEMENTS OFFICIELS EMPLOYÉS

10.1 Les règlements officiels employés lors des rencontres de la ligue sont ceux reconnus par la Fédération de volleyball du Québec(FVBQ), édition la plus récente.

10.2 Les règlements spécifiques ont préséance sur les règlements officiels.

10.3 Les règlements administratifs des manifestations sportives régionales doivent être respectés.

11. TRANSMISSION DES RÉSULTATS

11.1 Le commissaire de la ligue s'engage à mettre les résultats du plus récent tournoi sur le site Internet du RSEQ dans la semaine suivant la compétition.

11.2 La personne identifiée comme responsable de la rencontre devra compiler les résultats et les faire parvenir dès le lundi matin au bureau du RSEQ selon la procédure établie dans sa liste de tâches.

12. COÛTS DE PARTICIPATION

- 12.1 Les coûts de participation serviront à défrayer principalement les frais relatifs aux officiels, aux responsables de rencontres, à la fabrication du calendrier, à la compilation des résultats et statistiques, aux feuilles de match et aux récompenses.
- 12.2 Chaque équipe sera responsable des coûts de transport et de nourriture inhérents à chaque rencontre.
- 12.3 Chaque équipe devra être affiliée à la Fédération de volleyball du Québec.

13. RÉCOMPENSES

Saison régulière :

Pour les ligues de division 3, une bannière sera remise à l'équipe qui terminera en 1^{ère} position à la fin du calendrier régulier et ce pour chaque catégorie.

Pour les ligues de division 4, aucune bannière n'est remise pour la saison régulière.

Championnat régional:

Pour les ligues de division 3, une bannière sera remise à l'équipe gagnante du championnat régional et ce pour chaque catégorie. Des médailles seront remises aux équipes finissant dans les 3 premières positions au championnat régional et une bannière sera remise à l'équipe gagnante.

Tournoi de fin de saison :

Pour les ligues de division 4, les bannières de ligue seront remises aux gagnants du tournoi de fin de saison. Des médailles seront également remises pour les 3 premières positions.

Si le tournoi de fin de saison n'a pas lieu, la bannière sera remise à l'équipe ayant terminé au premier rang du classement général. Dans ce cas, il n'y aura aucunes médailles de remises.

14. RESPONSABILITÉS DES PARTIES

COMMISSIONS SCOLAIRES ET ÉCOLES PRIVÉES:

Assurer la coordination des équipes et la disponibilité des plateaux de compétition et ainsi:

- Voir à déléguer un responsable lorsqu'une rencontre se tient dans ses murs.
- Voir à ce que les équipes inscrites soient conformes aux règlements généraux du RSEQ.
- Voir à ce que les équipes soient bien encadrées lors des différentes rencontres.
- Voir à percevoir les différents coûts relatifs à la participation de leurs équipes: inscription, transport, etc.
- Voir à rendre des plateaux disponibles pour les rencontres et cela sans frais.
- Voir à recruter les marqueurs.

RSEQ SAGUENAY - LAC-ST-JEAN:

Assurer la coordination logistique et technique de la ligue et ainsi:

- Voir à recruter une personne responsable de trouver les arbitres et à assurer leur présence
- Voir à assurer la diffusion de l'information dans le réseau scolaire et les médias d'informations régionaux.
- Voir à établir le calendrier des activités avec les partenaires impliqués.
- Voir à administrer les argents de la ligue.
- Voir à trouver les plateaux nécessaires à la tenue des événements.
- Voir à recevoir et coordonner les inscriptions des équipes participantes.
- Voir à préparer l'horaire des matchs des rencontres.
- Voir à percevoir le coût d'inscription des équipes
- Voir à assurer la concertation entre les différentes instances impliquées.
- Voir à la bonne tenue de l'événement.

15. ENCADREMENT DES ÉQUIPES

15.1 Lors des rencontres, chaque équipe devra **obligatoirement** être accompagnée **D'AU MOINS UN ENTRAÎNEUR**. Dans le cas contraire, l'équipe fautive perdra la partie par forfait. ([Réf. Règl. admin. article 12](#))

15.2 Chaque entraîneur sera responsable du comportement de ses athlètes selon le code d'éthique du sport étudiant et du respect des différents règlements relatifs à la compétition et ce tout au long de la journée. Cela implique lorsque les athlètes sont en compétition et en période de repos.

16. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT RÉGIONAL

16.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILE DIVISION 3

Les huit meilleures équipes de la ligue accèdent au championnat scolaire régional de volleyball.

16.2 Le championnat régional sera une journée, la formule de compétition sera un tournoi à double élimination. (Voir annexe)

17. PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT PROVINCIAL

17.1 BENJAMINE CADETTE ET JUVÉNILE DIVISION 3

L'équipe championne lors du championnat scolaire régional de volleyball se méritera la chance de participer au championnat provincial.

18. RETARDS LORS DES TOURNOIS

18.1 Toutes les rencontres débiteront à l'heure cédulée. Une équipe qui ne peut jouer à l'heure où le match a été cédulé perdra automatiquement le premier set; un premier quinze minutes sera accordé avant le forfait du deuxième set; la même procédure sera suivie pour les sets subséquents.

MODIFICATIONS MAI 2023

19. COMPORTEMENT DES ÉQUIPES LORS DU SERVICE

Pendant la partie, il est interdit pour l'équipe adverse de crier dans le but de nuire à l'autre équipe lors du service.

Première offense : avertissement

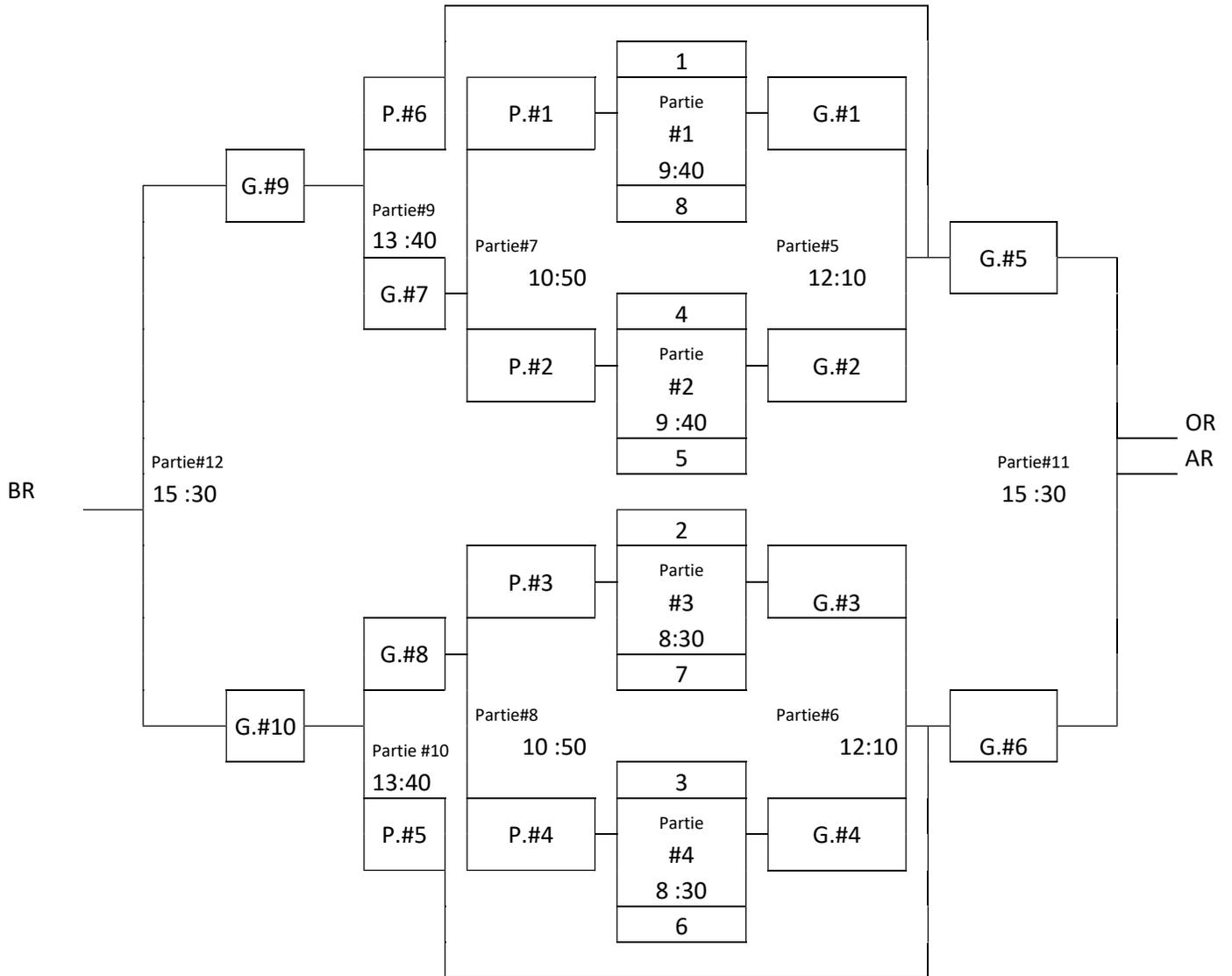
Deuxième offense : Carton jaune à l'entraîneur et perte d'un point d'éthique

Troisième offense : Carton rouge à l'entraîneur, perte du point d'éthique restant et expulsion de l'entraîneur.

ANNEXE 1 – Modèle Championnat régional – Tournoi double-élimination



Championnat régional scolaire de volleyball
Tournoi éliminatoire





RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Présenté par : _____

École : _____

ÉVÉNEMENT			
<i>Date</i>		<i>Discipline</i>	
<i>Lieu</i>			
Personne(s) impliquée (s)			
Description de l'événement			

Témoin _____ *Tél:* _____

Témoin _____ *Tél:* _____

Responsable _____ *Date* _____

RAPPORT D'ACCIDENT

IDENTIFICATION

Nom		Prénom	
Date de nais.		Adresse	
Ville		Code postal	
Téléphone			
Région du RSEQ		Institution	

INFORMATION SUR L'ACCIDENT

Lieu de l'accident	
Genre de blessure	
Détails de l'accident	
Cause de l'accident	

SOINS APPORTÉS

Soins apportés sur place					
Acheminé par ambulance	Oui		Non		Hôpital
Acheminé à la clinique médicale	Oui		Non		Clinique
Acheminé au domicile familial	Oui		Non		
Accompagnateur					
Recommandation de se rendre à l'hôpital	Oui		Non		
À la clinique médicale	Oui		Non		
Refusée par la victime	Oui		Non		

URGENCE SANTÉ (s'il y a lieu)

Contacté à	Heure	Minutes	
Arrivé à	Heure	Minutes	
Contacté par			

RAPPORT COMPLÉTÉ PAR :

Nom / Prénom (Écrire en lettres moulées)	
Fonction	
Signature	
Date	

ÉTHIQUE DE L'ENTRAÎNEUR

La Fédération québécoise du sport étudiant fait la promotion de l'éthique sportive pour tous les participants aux activités de son réseau.

Non seulement l'entraîneur doit s'assurer de faire respecter le code d'éthique du participant par ses joueurs, il doit également favoriser le code d'éthique de l'entraîneur et s'en inspirer quotidiennement.

L'ÉTHIQUE DE TOUT BON ENTRAÎNEUR DU SPORT ÉTUDIANT PASSE PAR:

**LE RESPECT DES ATHLÈTES
L'ESPRIT SPORTIF
L'INTÉGRITÉ
LA RESPONSABILITÉ
LA CONDUITE PERSONNELLE**

LE RESPECT DES ATHLÈTES C'EST:

- Considérer chaque athlète avec respect et équité dans le contexte des activités sportives, sans égard au sexe, à la race, au pays d'origine, au potentiel physique, au statut socio-économique ou à toute autre condition.
- Agir dans le meilleur intérêt des athlètes du point de vue de leur épanouissement total.
- Tenir compte que le développement de la personne prime sur le développement du sport.
- Privilégier la réussite scolaire des athlètes dans votre poursuite d'objectifs sportifs.
- Prendre des décisions raisonnées face à la participation d'un athlète lorsqu'il est blessé ou dans toute autre situation où sa participation pourrait nuire à son développement.
- Être conscient de la pression qui pèse constamment sur les athlètes (sport, école, famille...).

L'ESPRIT SPORTIF C'EST:

- Connaître et respecter les règles écrites et non-écrites de votre sport.
- Respecter toutes les décisions des arbitres sans jamais mettre en doute leur intégrité.
- Considérer la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Respecter les athlètes, entraîneurs et partisans des autres équipes et exiger un comportement identique de vos athlètes.
- Reconnaître dignement la performance de l'adversaire dans la défaite.
- Accepter la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.

L'INTÉGRITÉ C'EST:

- Faire preuve d'honnêteté envers les athlètes, le sport, les autres membres de votre profession et la population.
- Honorer vos engagements écrits et verbaux face aux athlètes et à l'établissement.
- Refuser de gagner par des moyens illégaux ou par tricherie.
- Éviter toute fausse représentation quant à votre niveau de compétence.
- Encourager vos athlètes à développer et maintenir l'honnêteté dans leurs relations avec les autres.

LA RESPONSABILITÉ C'EST:

- Contribuer à l'avancement de la profession par l'échange de ses connaissances et de son expérience avec ses collègues et les étudiants.
- Faire preuve de courtoisie, de franchise et de respect envers ses collègues.
- S'assurer que l'équipement et les installations sportives respectent le niveau de développement des athlètes et les principes de sécurité.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la pratique de votre sport.
- Informer les athlètes des dangers inhérents à la consommation de boissons alcooliques ou de drogues.

LA CONDUITE PERSONNELLE C'EST:

- Utiliser un langage précis sans injure ni expression vulgaire.
- Prendre conscience du pouvoir que détient l'entraîneur afin de respecter en totalité l'intégrité physique et mentale des athlètes.
- Véhiculer l'importance d'une bonne condition physique, en encourageant les athlètes à être en bonne forme physique tout au long de l'année.
- Projeter une image qui reflète les valeurs positives de votre sport et de l'entraîneur.

ÉTHIQUE DU PARTICIPANT

En tant que participant ou participante du sport étudiant, mon comportement a un impact majeur sur mon sport, mes coéquipiers, mes adversaires, mon entraîneur, mes partisans et sur moi-même.

PARTICIPER AU SPORT ÉTUDIANT, C'EST RESPECTER SON ÉTHIQUE SPORTIVE:

**L'ESPRIT SPORTIF
LE RESPECT
LA DIGNITÉ
LE PLAISIR
L'HONNEUR**

L'ÉTHIQUE SPORTIVE DU SPORT ÉTUDIANT:

" des comportements pleins de bon sens ".

L'ESPRIT SPORTIF . . . MOI, J'Y CROIS !!!

- Je respecte les règles du jeu.
- J'accepte toutes les décisions de l'arbitre sans jamais mettre en doute son intégrité.
- Je démontre un esprit d'équipe par une collaboration franche avec les coéquipiers et les entraîneurs.
- J'aide les coéquipiers qui présentent plus de difficultés.
- Je me mesure à un adversaire dans l'équité. Je compte sur mon talent et mes habiletés pour tenter d'obtenir la victoire.
- Je refuse de gagner par des moyens illégaux et par tricherie.
- J'accepte les erreurs de mes coéquipiers.

LE RESPECT . . . MOI, J'Y CROIS !!!

- Je considère un adversaire sportif comme indispensable pour jouer et non comme un ennemi.
- J'agis en tout temps avec courtoisie envers les entraîneurs, les officiels, les coéquipiers, les adversaires et les spectateurs.
- J'utilise un langage précis sans injure.
- Je poursuis mon engagement envers mes coéquipiers, mon entraîneur et mon équipe jusqu'au bout.

LA DIGNITÉ . . . MOI, J'Y CROIS !!!

- Je conserve en tout temps mon sang-froid et la maîtrise de mes gestes face aux autres participants.
- J'accepte la victoire avec modestie sans ridiculiser l'adversaire.
- J'accepte la défaite en étant satisfait de l'effort accompli dans les limites de mes capacités.
- J'accepte la défaite en reconnaissant également le bon travail accompli par l'adversaire.

LE PLAISIR . . . MOI, J'Y CROIS !!!

- Je joue pour m'amuser.
- Je considère la victoire et la défaite comme une conséquence du plaisir de jouer.
- Je considère le dépassement personnel plus important que l'obtention d'une médaille ou d'un trophée.

- Je me représente d'abord en tant qu'être humain.
- Je représente aussi mon équipe, mon institution et mon association régionale de sport étudiant.
- Je véhicule les valeurs de mon sport par chacun de mes comportements.
- Je suis l'ambassadeur des valeurs du sport étudiant.

**La responsabilité de voir à l'application du code d'éthique du sport étudiant est
l'affaire de tous et toutes :**

**PARTICIPANT
ANIMATEUR
ÉDUCATEUR PHYSIQUE
CONSEILLER PÉDAGOGIQUE
DIRECTEUR DU SERVICE AUX ÉLÈVES
DIRECTEUR D'ÉCOLE
ADMINISTRATEUR DE LA FÉDÉRATION
ET DES CENTRES DE SERVICES
PERMANENT RÉGIONAL ET PROVINCIAL**

POLITIQUE D'ANNULATION DE COMPÉTITION

Compétition sur semaine:

Dans le doute de l'annulation, le responsable communique avec le responsable de du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean au (418) 543-3532. Après 16h30, communiquer avec le commissaire de la ligue. Une fois la décision prise d'annuler la compétition, le responsable du RSEQ Saguenay-Lac-St-Jean communique avec les responsables et/ou les entraîneurs et l'assignateur des arbitres.

Tournoi ou rencontre de fin de semaine:

Le responsable d'un événement doit communiquer avec le responsable du RSEQ Saguenay—Lac-St-Jean, et la décision d'annuler le tournoi ou la rencontre sera prise par ces deux personnes. La décision doit être prise au moins quatre heures avant le début de ce dernier.

Lorsqu'il décide d'annuler, il doit avertir le responsable du RSEQ au numéro d'urgence du réseau du sport étudiant.

Volleyball
Football
Badminton
Athlétisme
Cross country



À déterminer

Basketball
Cheerleading
Hockey



Stéphanie Tremblay 418-590-5845

S'il y a annulation le site Internet (www.saglac.rseq.ca) et la page Facebook en feront mention.

Dans le doute, l'équipe ou les équipes visiteuses peuvent communiquer avec le numéro d'urgence du RSEQ SLSJ avant le début de la compétition.

Les entraîneurs de l'école qui visite ont la responsabilité de s'assurer que son ou ses matchs ne sont pas annulés.